



Service déplacements et travaux

Engagement

Personnes à mobilité réduite :

organisation d'un transport public les dimanches et jours fériés

Présentation
<p>Service P.M.R. Trace Mobile : ouverture de ce service les dimanches et jours fériés, sur l'intégralité des communes du périmètre de transport urbain au même tarif que les jours ouvrables : 2 billets unité TRACE.</p> <p>Horaires de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - Pas de service le 1^{er} Mai
Service responsable
<p>Communauté d'Agglomération de Colmar Direction du développement économique Service déplacements et travaux 32 cours Sainte Anne 68000 COLMAR Tél : 03.69.99.55.73</p>
Procédure
<p>La réservation doit être faite le vendredi avant 15h pour le dimanche et le dernier jour ouvré avant 15h pour les jours fériés.</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none"> • Accès d'office selon les critères ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire de la carte d'invalidité CDAPH minimum 80 % et d'une carte de stationnement (ou anciennement COTOREP 80 %, mention « station debout pénible ») - être titulaire de la carte d'invalidité CDAPH, minimum 80 % avec mention « besoin d'accompagnement cécité » (ou anciennement COTOREP 80 %, mention « canne blanche » ou « cécité ») - être titulaire de la carte d'invalidité CDAPH, minimum 80 % avec mention « besoin d'accompagnement » (anciennement COTOREP 80 %, mention « aide d'une tierce personne ») - avoir droit à la « tierce personne de la sécurité sociale » • Accès avec avis de la commission médicale de la CAC : <ul style="list-style-type: none"> - Personne à mobilité réduite n'étant pas en possession d'un des justificatifs précédents (formulaire médical à remplir par le médecin traitant et à adresser sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin de la commission d'accès). Pour ces personnes, l'adhésion sera validée par une commission médicale, réunie par la Communauté d'Agglomération de Colmar.
Date de mise en œuvre
<p>Mesure déjà en application</p>